

Syndicat d'intérêts locaux de Gasperich
29, rue Benjamin Franklin
L – 1540 L u x e m b o u r g

Réf.: 82a/2010/4 CH
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 17 janvier 2012

Madame,
Monsieur,

Je me permets de revenir par la présente à votre courrier du 2 janvier 2012, relatif au projet d'aménagement particulier dit « Monopol – route d'Esch », portant sur des terrains sis aux abords de la route d'Esch, d'une contenance totale de quelques 162 ares, inscrits au cadastre de la section HoD de Cessange, Commune de Luxembourg, sous les numéros 4/1669 (partiellement) et 55/3179 (partiellement),

pour vous informer que la décision du conseil communal du 16 décembre 2011, portant approbation provisoire de de projet d'aménagement particulier, est affichée pendant 30 jours complets, à partir du 12 janvier 2012, à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance.

En application de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les objections contre ladite décision doivent être présentées dans ce délai de trente jours, par écrit, au collège des bourgmestre et échevins, ceci sous peine de forclusion.

En même temps, je fais suite à votre demande et je joins une copie de la délibération du conseil communal du 16 décembre 2011 ainsi que photocopie (format DinA3) de la partie graphique, de la partie écrite ainsi que du rapport justificatif en relation avec la modification du PAP. Les pièces originales sont affichées à la maison communale, au vœu de la loi.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

